



# Assemblée générale

Distr. générale  
14 mars 2002  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-sixième session

Point 129 de l'ordre du jour

### Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies

## Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies

### Rapport du Secrétaire général

#### Additif

### I. Introduction

1. Le présent rapport, qui est une mise à jour du rapport précédent du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation (A/56/464), fait le point de la situation au 31 décembre 2001 et des prévisions jusqu'au 31 décembre 2002.

### II. Situation financière au 31 décembre 2001

#### A. Aperçu général

2. En 2001, la situation financière globale de l'Organisation s'est améliorée tant du point de vue des liquidités que de la marge de manoeuvre.

3. Toutefois, les bons résultats en matière de gestion et d'administration ne se sont pas limités à l'amélioration de la situation financière au 31 décembre 2001. Il y a eu d'autres progrès, notamment la mise en place d'un plan amélioré de sécurité du personnel dont les coûts sont partagés avec tous les organismes des Nations Unies, le démarrage des travaux d'étude dans le cadre du vaste plan de

rénovation du complexe du Siège, la mise en place du Système intégré de gestion (SIG) dans tous les lieux d'affectation permanents et l'élaboration de plans en vue de sa mise en place dans les missions de maintien de la paix, l'accroissement des responsabilités et des obligations déléguées aux directeurs de programme pour les questions de personnel et, enfin, les réponses apportées aux besoins en matière de maintien de la paix, des ressources ayant été affectées à la mise en place du plan d'appui aux opérations de maintien de la paix.

4. Malgré ces résultats, de nouveaux défis apparus en 2001 pourraient avoir une incidence sur 2002, en particulier le fait que l'Organisation doit fonctionner avec un budget ordinaire réduit en termes réels.

5. Les bons résultats de 2001 n'auraient pu être obtenus sans une assise financière solide. Pour l'ONU, la solidité de l'assise financière continue d'être définie par trois éléments, à savoir, la trésorerie, les contributions non acquittées par les États Membres et les dettes envers les États Membres.

6. En 2001, la situation dans ces trois domaines était meilleure qu'en 2000. Le solde global de trésorerie était plus élevé, le montant des contributions impayées



était plus bas et l'endettement de l'Organisation vis-à-vis des États Membres était plus faible. À la fin de l'année, le solde de trésorerie combiné du budget ordinaire, des opérations de maintien de la paix et des tribunaux atteignait un montant total nettement plus élevé qu'en 2000, de 1 milliard 326 millions de dollars, soit un accroissement de 32 %. Le solde non acquitté des contributions était de 2 milliards 106 millions de dollars, soit 7 % de moins qu'en 2000, et les remboursements dus aux États Membres pour les contingents et le matériel appartenant aux contingents s'élevaient à 748 millions de dollars, soit 18 % de moins qu'en 2000.

### **Situation globale de trésorerie en fin d'exercice**

7. En 2001, les contributions reçues de tous les États Membres ont atteint au total 4 milliards 437 millions de dollars, ce qui représente le montant des contributions le plus élevé jamais perçu de tous les exercices budgétaires de l'histoire de l'Organisation.

8. Ce résultat s'explique par plusieurs facteurs. Tout d'abord, les États-Unis d'Amérique ont versé au total 1 milliard 669 millions de dollars au titre de leurs contributions. Dans ce montant étaient compris un règlement de contributions de 267 millions et un versement supplémentaire non obligatoire de 31 millions de dollars au budget ordinaire. En outre, les États-Unis ont versé 43 millions, soit presque toutes leurs contributions au budget des tribunaux pour 2001. Ils se sont également acquittés d'une grande partie de leurs contributions aux opérations de maintien de la paix au titre de l'exercice en cours et ont réglé une deuxième tranche de leurs arriérés de paiement de 582 millions de dollars, soit un versement total de 1 milliard 328 millions de dollars au titre des opérations de maintien de la paix.

9. En revanche, les versements effectués en 2001 par les autres États Membres n'ont pas atteint le niveau prévu, se situant à 2 milliards 796 millions de dollars au lieu des 3 milliards 50 millions prévus. Néanmoins, cet écart n'a rien de surprenant, les quotes-parts au titre du maintien de la paix ayant connu une forte progression en 2001 et leur paiement ayant été autorisé tard dans l'année.

10. Après ces versements, le solde global de trésorerie a atteint, à la fin de l'année, 1 milliard

326 millions de dollars, niveau qu'il n'avait pas atteint lors des exercices précédents. Toutefois, la situation paraît plus nuancée lorsque ce montant est ventilé entre les opérations de maintien de la paix, le budget ordinaire et les tribunaux. À la fin de l'exercice, le solde de trésorerie s'élevait à 1 milliard 315 millions de dollars pour les opérations de maintien de la paix, à 9 millions de dollars pour les tribunaux et à 2 millions de dollars pour le budget ordinaire, y compris les réserves correspondantes. Autrement dit, seules les opérations de maintien de la paix disposaient de liquidités importantes. Le budget ordinaire et les tribunaux, quant à eux, avaient un solde de trésorerie proche de zéro.

### **Situation de trésorerie au titre du budget ordinaire**

11. Le solde réel de trésorerie enregistré par le budget ordinaire en fin d'exercice, d'un montant de 2 millions de dollars, résulte des schémas de paiement de l'État ayant la quote-part la plus élevée et des autres États Membres. Certes, il est positif mais, au fil des mois, la trésorerie a fluctué au gré des paiements qui, comme lors des dernières années, se sont caractérisés par leur importance en janvier, février et mars, leur baisse d'avril à juillet et leur rareté au cours du second semestre. Vers la fin de l'année, le budget ordinaire a donc enregistré des déficits de trésorerie qu'il a fallu financer par des prélèvements internes sur les comptes des opérations de maintien de la paix, de 8 millions de dollars en septembre et de 30 millions de dollars en novembre. À la réception des versements des États-Unis à la fin de l'exercice, les remboursements aux comptes des opérations de maintien de la paix ont été effectués, laissant un solde positif de 2 millions de dollars. Ainsi, au cours de l'exercice, il a fallu recourir à des prélèvements internes sur les comptes des opérations de maintien de la paix pour éviter l'interruption des opérations financées par le budget ordinaire.

12. Malheureusement, le déficit de trésorerie au titre du budget ordinaire est un problème qui se reproduit tous les ans au cours des derniers mois de l'année. Il ne sera résolu que quand tous les États Membres s'acquitteront au moment voulu de leurs contributions au budget ordinaire, conformément à l'article 5.4 du Règlement financier, soit normalement au 31 janvier.

13. Si on vise la stabilité financière, il faudrait que les États Membres versent leurs contributions non seulement ponctuellement mais aussi intégralement. On ne peut que déplorer que le nombre d'États Membres qui s'acquittaient intégralement de leurs contributions au budget ordinaire, qui était en progression, ait marqué le pas en 2001. De 75 États Membres seulement en 1994, ce nombre a augmenté régulièrement pour atteindre 141 en 2000, puis a diminué à 135 au 21 décembre 2001.

14. Le Secrétaire général tient à remercier les pays qui ont continué de s'acquitter intégralement de leurs contributions et leur est particulièrement reconnaissant de leur détermination à ne jamais faillir à leurs obligations. Il forme l'espoir que le recul de 2001 n'est que temporaire et encourage les États Membres à continuer de mieux faire conformément à la tendance positive enregistrée au cours des dernières années. À cet égard, 42 États avaient versé intégralement leurs contributions au budget ordinaire au 31 janvier 2002, soit 39 de plus que l'année dernière à la même période.

### **Tribunaux**

15. En ce qui concerne les deux tribunaux internationaux, le solde de fin d'année était de 9 millions de dollars. Ce chiffre ne représente qu'un faible montant par rapport à des activités qui coûtent globalement près de 200 millions de dollars par an et emploient un effectif de plus de 1 800 personnes.

16. Les comptes des tribunaux au début de 2001 faisaient apparaître une trésorerie de 16 millions de dollars. Cette trésorerie a rapidement diminué en février, où elle ne représentait plus que 9 millions de dollars. Les versements effectués au cours des huit mois suivants ont été suffisants pour que les tribunaux puissent continuer à fonctionner. Toutefois, à la fin de l'année, la trésorerie est retombée à 9 millions de dollars. Ces insuffisances de trésorerie sont particulièrement préoccupantes étant donné que les décaissements qui concernent essentiellement les salaires et les voyages ont un caractère obligatoire et doivent être payés régulièrement et sans attendre. Tout solde négatif entraîne donc la nécessité d'emprunter.

17. En fait, on a dû recourir à des prélèvements internes limités en passant d'un compte à l'autre. Toutefois, étant donné la faiblesse des soldes actuels, il se peut que l'on n'ait plus les moyens de procéder de la

sorte. Dans une telle situation, il faudrait alors trouver d'autres sources de prélèvement interne.

### **Maintien de la paix**

18. Le niveau de la trésorerie concernant les opérations de maintien de la paix a évolué comme celui des quotes-parts. En 2001, le montant de celles-ci dépassait très légèrement les 3 milliards de dollars, atteignant à peu de choses près le niveau des quotes-parts mises en recouvrement en 1994 et 1995.

19. Le montant du solde disponible au début de l'année 2001 s'élevait à 908 millions de dollars. La trésorerie des opérations de maintien de la paix s'est maintenue à peu près au même niveau pendant toute l'année. Toutefois, le versement des 475 millions de dollars d'arriérés dus par les États-Unis en novembre ainsi que des 43 millions de dollars d'arriérés dus par la Fédération de Russie a porté le montant de la trésorerie disponible à 1,9 milliard de dollars à la fin du mois de novembre. Les remboursements faits aux États Membres sur les arriérés remboursés en 2001 et les décaissements habituels correspondant aux obligations annuelles ont ramené le solde disponible à la fin de l'année au même niveau qu'au début, soit 1,3 milliard de dollars.

### **Quotes-parts non réglées**

20. Le montant total, soit 2 milliards 106 millions de dollars, de contributions non réglées à la fin de l'année 2001 était inférieur à celui des contributions non réglées à la fin de l'année 2000, où il atteignait 2 milliards 259 millions de dollars. Cette baisse relative des arriérés reste tout à fait modeste par rapport au montant global des arriérés au titre des opérations de maintien de la paix et le niveau général des arriérés reste préoccupant.

### **Budget ordinaire**

21. Pour ce qui est du budget ordinaire, le montant total des arriérés à la fin des années 1999, 2000 et 2001 est resté de l'ordre de 220 à 240 millions de dollars, soit un niveau bien inférieur à celui de l'année 1998, où les arriérés de contributions au titre du budget ordinaire ont atteint 417 millions de dollars. Cette baisse de niveau des arriérés de 1999 à 2000 reflète les

efforts des États Membres, y compris les États-Unis qui ont commencé à ce moment-là à verser chaque année un montant correspondant à la totalité de leur contribution au budget ordinaire.

22. À la fin de l'année 2001, les États-Unis, le Brésil et l'Argentine représentaient à eux trois 85 % de la totalité des arriérés au titre du budget ordinaire. Le montant dû par les États-Unis représentait 69 % de ces arriérés, le Brésil 9 % et l'Argentine 7 %. Les 15 % restants se répartissaient entre 51 autres États Membres.

### Maintien de la paix

23. Les contributions au financement des opérations de maintien de la paix qui n'avaient pas été réglées au 31 décembre 2001 atteignaient 1 milliard 823 millions de dollars, soit une baisse de 166 millions de dollars par rapport à l'année précédente, baisse qui est largement imputable au revirement de deux États Membres, les États-Unis et la Fédération de Russie. L'essentiel de cette baisse qui a réduit de 453 millions de dollars les arriérés au titre des opérations de maintien de la paix résulte du versement par les États-Unis de la totalité des arriérés qu'ils devaient de longue date. La Fédération de Russie, quant à elle, a atteint l'objectif qu'elle s'était fixé en versant la totalité des arriérés qu'elle devait. À la fin de l'année 2001, elle ne devait plus aucun arriéré au titre des opérations de maintien de la paix. Toutefois, l'augmentation globale d'un montant de 334 millions de dollars des arriérés dus à ce titre par d'autres États Membres contrebalançait partiellement ces versements importants.

### Tribunaux

24. Au 31 décembre 2001, les arriérés dus au titre des tribunaux internationaux se montaient globalement à 44 millions de dollars, soit une réduction de 3 millions de dollars par rapport à l'année précédente. Ces arriérés étaient imputables pour 81 % à seulement trois États Membres. Les États-Unis devaient 33 % du total, la Fédération de Russie 32 % et le Brésil 16 %. Les 19 % restants se répartissaient entre 110 autres États Membres.

### Dettes envers les États Membres

25. En ce qui concerne le remboursement des dettes contractées envers les États Membres, facteur déterminant de la santé financière de l'Organisation, on rappellera que le Secrétaire général a pour politique de verser aux États Membres tous les montants provenant du recouvrement des arriérés de longue date.

26. Sur les 582 millions de dollars versés par les États-Unis pour s'acquitter de la deuxième tranche de leurs arriérés, 530 millions de dollars ont été remboursés aux États Membres avant la fin de décembre. Le versement des 52 millions de dollars restants serait effectué dès que les demandes de remboursement seraient définitivement certifiées et les emprunts intermissions seraient également réglés, tous règlements qui devraient intervenir en 2002. À la fin de l'année, l'Organisation était à jour en ce qui concerne le paiement de toutes les demandes de remboursement certifiées, à l'exception des demandes concernant l'APRONUC, l'ONUMOSZ et la MINURCA, pour lesquelles la trésorerie demeurait insuffisante.

27. S'agissant des sommes dues pour les troupes et le matériel appartenant aux contingents, au 1er janvier 2001, l'Organisation devait 917 millions de dollars aux États Membres. La plus grosse partie de ce montant, 753 millions de dollars, était due pour du matériel appartenant à des contingents et un montant plus faible, 164 millions de dollars, pour des troupes. Durant 2001, 181 millions de dollars ont été versés à des États Membres au titre d'obligations contractées en 2000 qui n'avaient pas été honorées en 2000. Les nouvelles obligations contractées en 2001, quelque 740 millions de dollars, sont d'un montant plus élevé que celui prévu initialement. Ce chiffre plus élevé tient, pour la plus grande part, au déploiement complet de troupes dans un certain nombre de missions, notamment la MINUEE et la MONUC. Outre que les coûts actuels sont plus élevés, les remboursements effectifs ont été en 2001 moindres que prévu, représentant seulement 328 millions de dollars, ceci en raison de retards dans la signature des mémorandums d'accord par les États Membres ainsi que de l'ajournement du paiement d'un mois de solde des troupes en 2001, qui a été payé au début de 2002. De plus, en raison du nouveau remboursement de dettes par prélèvement sur le versement correspondant aux arriérés des États-Unis, un montant total de 401 millions de dollars concernant des troupes et du matériel a été payé à la fin de l'année.

De ce fait, les dettes pour les troupes et le matériel se sont trouvées ramenées à cette date à 748 millions de dollars.

28. Le montant consolidé de la dette, y compris les troupes, le matériel appartenant aux contingents, les lettres d'attribution et les sommes dues aux États Membres au titre des demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité, a été substantiellement réduit, passant au total de 1,1 milliard de dollars au début de l'année à 800 millions de dollars à la fin de l'année.

29. En résumé, 2001 a été une meilleure année et une année plus productive, avec de nombreuses réalisations à mettre au crédit de l'Organisation et des États Membres. De nouveaux défis se font toutefois maintenant jour, à commencer par le niveau de ressources réelles budgétisées pour l'Organisation pour la période 2002-2003.

### III. Projections et défis pour 2002

30. Dans sa résolution 56/254 A à C du 24 décembre 2001, l'Assemblée générale a réduit la demande d'ouverture de crédits présentée par le Secrétaire général pour la période 2002-2003 de 75 millions de dollars en termes réels. Si le budget de l'exercice 2000-2001 comprenait une augmentation de 165 millions de dollars, cette somme représentait les ressources nécessaires au titre de l'inflation et des fluctuations des taux de change conformément à la méthode d'établissement du budget de l'Organisation, et le niveau réel des ressources votées par l'Assemblée générale a en réalité baissé de 75 millions de dollars. Afin de tenir compte de cette réduction des ressources réelles, le Secrétaire général a pris des mesures dans divers domaines d'appui qui devraient permettre à l'Organisation de fonctionner dans la limite des crédits ouverts.

31. La situation de trésorerie projetée pour 2002 en ce qui concerne le budget ordinaire, les comptes de maintien de la paix et les tribunaux risque également d'être source de difficultés pour l'Organisation.

#### Budget ordinaire

32. Pour commencer par le budget ordinaire, les projections pour la fin de l'année indiquent à la fin de 2002 que le montant de la trésorerie pour le budget

ordinaire et les réserves connexes sera de zéro, contre un solde positif de 2 millions de dollars le 31 décembre 2001. Cette projection postule le paiement intégral par les principaux contributeurs de leur quote-part pour 2002 et une situation similaire à celle qui a prévalu en 2001 s'agissant du paiement de leurs quotes-parts par d'autres contributeurs. Sur cette base, on prévoit que le budget ordinaire connaîtra un déficit de trésorerie à divers moments durant le second semestre, pour terminer l'année avec un solde nul. La situation du budget ordinaire demeure donc très fragile.

#### Tribunaux

33. Quant aux tribunaux, bien que l'on projette un solde de trésorerie positif de 11 millions de dollars au 31 décembre 2002, on prévoit que l'un des tribunaux ou les deux devront recourir à des prélèvements internes au cours de l'année. De fait, les tribunaux ont connu un déficit de trésorerie en février. À l'avenir, des prélèvements internes sur les comptes des opérations de maintien de la paix pourraient devenir nécessaires.

#### Maintien de la paix

34. Les projections concernant les opérations de maintien de la paix sont les plus difficiles à élaborer du fait que les hypothèses utilisées pour ce faire peuvent sensiblement changer à tout moment durant l'année. Ceci étant, selon les projections actuelles, le solde de trésorerie pour les opérations de maintien de la paix à la fin de 2002 serait de 1,3 milliard de dollars. Cette projection postule que le montant des contributions au financement des opérations de maintien de la paix sera à peu près le même en 2002 qu'en 2001.

35. Les contributions au financement des opérations de maintien de la paix continuent d'être concentrées sur six grandes missions – la MINUSIL, la MONUC, la MINUK, l'ATNUTO, la MINUEE et la FINUL. Les sommes en recouvrement pour ces six missions devraient représenter 2,6 milliards de dollars au total. Les six autres missions, la FNUOD, l'UNFICYP, la MONUIK, la MINURSO, la MINUBH et la MONUG, devraient nécessiter environ 200 millions de dollars en 2002.

36. Prises individuellement, les projections concernant les montants mis en recouvrement en 2002 pour les plus grandes missions traduisent certains changements importants par rapport aux chiffres

effectifs de 2001. La MINUSIL et la MONUC accusent des augmentations énormes, avec 54 % de plus que l'année passée pour la MINUSIL et 188 % pour la MONUC. D'autre part, les projections pour la MINUK, l'ATNUTO, la MINUEE, la MINUBH et la FINUL montrent des réductions marquées dans le montant des quotes-parts mises en recouvrement. Ces diminutions de 2001 à 2002 varient en pourcentage de 33 à 78 %.

37. Les variations du montant des quotes-parts mises en recouvrement mettent en lumière les changements qui peuvent se produire et se produisent effectivement d'une année sur l'autre. Néanmoins, sur la base de ces projections, difficiles à établir dans le meilleur des cas, l'évolution au cours de l'année 2002 montre que les contributions fluctueront, mais que ces fluctuations ne seront pas très différentes de ce qu'elles ont été par le passé. Comme d'habitude, les sommes versées devraient être plus élevées durant les mois suivant la publication des quotes-parts, moins élevées dans l'intervalle, et atteindre leur plus haut niveau en octobre en raison de la réception de la plus grande partie des contributions du plus gros contributeur au financement des opérations de maintien de la paix. L'année devrait se terminer avec un solde combiné de 1,3 milliard de dollars, similaire à ce qu'il était au début de l'année.

### Sommes dues aux États Membres

38. S'agissant des sommes dues aux États Membres, leur montant était de 748 millions de dollars au début de 2002. Les nouvelles dettes qui seront contractées en 2002 devraient être substantiellement plus élevées, atteignant 811 millions de dollars, mais le total des décaissements devrait aussi être important, aux environs de 890 millions de dollars pour les dettes relatives aux contingents et à leur matériel. Ce montant consolidé sera payé en versements échelonnés tout au long de l'année, et le montant total des dettes prévues pour les contingents et leur matériel devrait être nettement inférieur à la fin de l'année : 666 millions de dollars.

39. À la fin de 2002, toutes les sommes dues jusqu'en juillet 2002 au titre des contingents devraient avoir été payées, ce qui ne laisserait que six mois de dépenses non remboursées à ce titre. En outre, il est prévu que les dettes pour le matériel des contingents auront substantiellement diminué par rapport à leurs montants – élevés – des années précédentes.

### Situation globale de trésorerie

40. Sur la base de ces projections de recettes et de dépenses, le solde global de trésorerie à la fin de 2002 devrait être de 1 milliard 328 millions de dollars, soit un solde égal à zéro pour l'ensemble des comptes du budget ordinaire, 11 millions de dollars pour les tribunaux internationaux et 1 milliard 317 millions de dollars pour les opérations de maintien de la paix. À la fin de 2001, le solde global de trésorerie était de 1 milliard 326 millions de dollars. Comparés aux années précédentes, ces soldes de trésorerie demeurent relativement élevés.

41. Ce total relativement sain masque néanmoins un problème potentiel pour la gestion financière de l'Organisation. Selon les termes de la résolution 53/241 de l'Assemblée générale concernant le Kosovo, termes repris depuis dans toutes les résolutions similaires, le Secrétaire général ne peut plus emprunter sur les fonds des missions de maintien de la paix en cours, mais seulement sur ceux des missions achevées. En outre, aux termes de son mandat, il ne peut emprunter que sur le Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix pour de nouvelles missions de maintien de la paix ou des missions élargies. De plus en plus, donc, l'ensemble des ressources de trésorerie risque de ne plus être librement disponible pour des prélèvements internes destinés à faire face à des déficits de trésorerie à court terme du budget ordinaire ou de celui des tribunaux.

42. Actuellement, environ 400 millions de dollars sont disponibles sur les comptes des opérations de maintien de la paix achevées. Ceci est actuellement la seule source d'emprunts internes pour le budget ordinaire et pour satisfaire les besoins fluctuants des missions de maintien de la paix en cours. Comme les rapports finals sur plusieurs de ces missions achevées seront présentés en 2002, ces ressources risquent d'être épuisées. Dans un tel cas, l'Organisation pourrait perdre sa soupape de sûreté et être confrontée à la possibilité très réelle de nouvelles difficultés financières si les ressources de trésorerie d'autres comptes sont épuisées. Il est important que les États Membres aient conscience de ce problème imminent. Le Secrétaire général entend continuer de suivre la situation et faire de nouvelles propositions, si nécessaire.

## IV. Conclusion

43. En 2001, des améliorations significatives ont été apportées à la situation financière de l'Organisation. Les arriérés de contributions ont été réduits, tout comme la dette de l'Organisation aux pays fournissant des contingents et du matériel, mais des arriérés importants subsistent et les réserves sont épuisées. Des décisions qui ont été ou pourront être prises par l'Assemblée générale ont réduit la marge de manoeuvre de l'Organisation s'agissant de faire face à des déficits temporaires de trésorerie et risquent d'entraîner à l'avenir de graves difficultés de trésorerie. Le Secrétaire général est résolu à s'attaquer à ces problèmes, mais le succès de son action sera fonction de l'appui et de l'engagement des États Membres en faveur de l'Organisation.

---